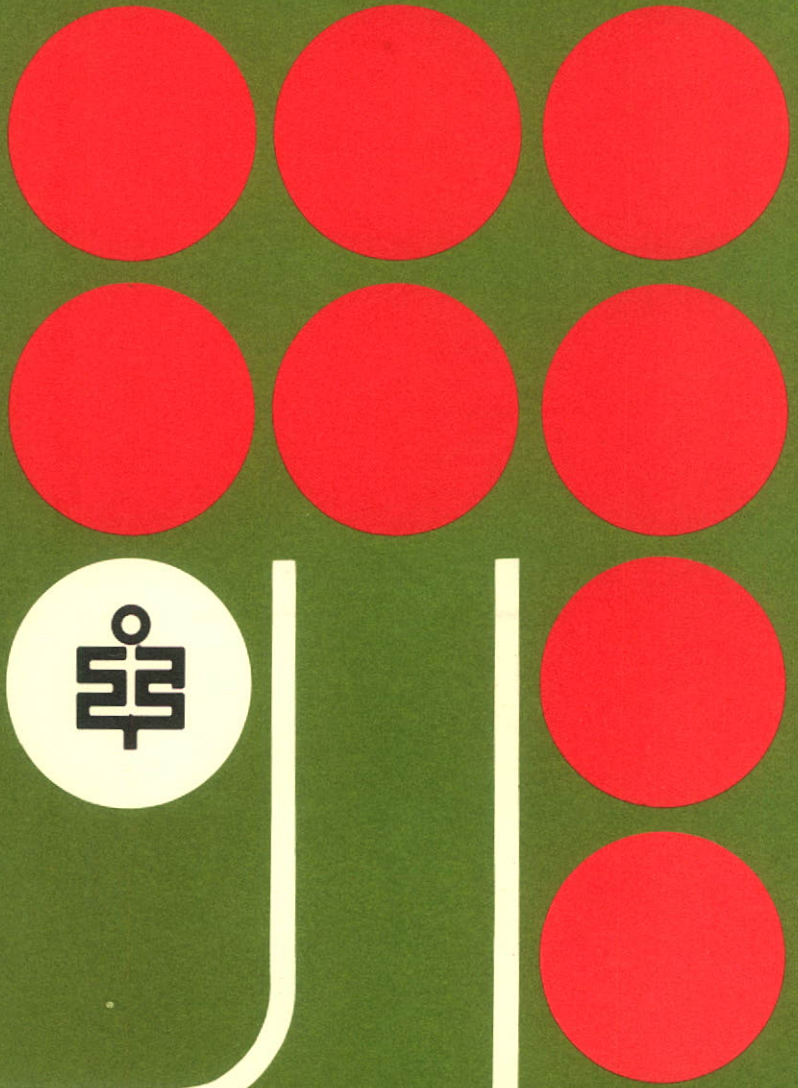


RAPPORT ANNUEL 1969
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES

25

dep



25^{IÈME}

RAPPORT
ANNUEL
1969



LA SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE
DES CAISSES
POPULAIRES

Le conseil d'administration

- + † Adrien Bernard, Maria
président
- † J. Gaudiose Hamelin, Montréal
vice-président
- † Jean-Marie Gagnon, Lévis
secrétaire

administrateurs

- † François Adam, Lévis
 - † Robert Durand, C.O.St-G., Trois-Rivières
 - *+ Victor Falardeau, Hull
 - * Henri Labrie, Rimouski
Normand Lemire, Joliette
Roger Paquet, B.A., B.S.S., Québec
 - * Armand Parent, Métabetchouan
 - + Maurice Perreault, Amos
Lucien Pilon, St-Hyacinthe
 - * Gérard Rivard, C.St-G., Nicolet
 - + Roméo Thisdèle, Magog
 - *+ Réal Brossard, Montréal
- † membre de l'exécutif
* représentant les Caisses populaires
+ sortant de charge, mais rééligible

Les membres de la régie interne

François Adam
directeur général

Pierre Bornais, B.A., L.L.B.,
directeur général adjoint

Robert Lachance, M.Sc.C., Adm.A.,
trésorier

Lavâl Chartré
directeur du service de l'assurance incendie

Léon Aubin, A.I.I.A.,
directeur du service des assurances diverses

Raymond Bouillé
directeur du service de l'assurance automobile

Fernand Patry
directeur du service des agences

Judes Hamel
directeur du service des sinistres

André E. Deschênes, B. Com., B.Adm.Aff.,
directeur du personnel

Roger Lemire, O.B.E.,
directeur du service de sécurité
et de prévention

Robert Alain, R.I.A.,
directeur du service de l'informatique

Gilles Fortier
directeur de la succursale de Montréal

Rétrospective 1969

Avant de formuler les commentaires d'usage quant au bilan financier, il est certes à propos de signaler que La Société d'Assurance des Caisses Populaires compte, en cette année 1970, vingt-cinq ans d'existence.

Pour souligner cet anniversaire, nous avons jugé à propos de, non seulement publier les états financiers de son dernier exercice, mais également une brochure relatant l'historique et la progression de La Société d'Assurance des Caisses Populaires depuis sa fondation.

Nous avons voulu de plus profiter des circonstances pour adopter un nouveau sigle d'un modernisme que nous croyons remarquable, et dont la signification est explicitée au présent document.

Vingt-cinq ans c'est peu, mais rien n'empêche que durant un si court laps de temps, La Société d'Assurance des Caisses Populaires a connu un essor considérable et ce, malgré le nombre appréciable d'assureurs opérant dans la province.

En référant au premier bilan financier arrêté au 31 décembre 1945, après huit mois d'opérations, nous notons que son actif était de l'ordre de \$346,155 et son volume primes de \$180,000. Par contre, fin 1969, son actif excède \$22,000,000 et son volume primes annuel se chiffre à près de \$23,000,000. Son capital et surplus fin 1945 s'établissaient

à \$289,146 comparativement à \$4,257,000 au 31 décembre 1969.

Il est intéressant de noter que La Société d'Assurance des Caisses Populaires a toujours maintenu un rythme d'expansion ininterrompu depuis sa fondation et ses bénéfices non répartis qui se sont accumulés année après année, ont bonifié sensiblement les contributions en capital par les Caisses populaires.

Nous ne croyons pas qu'il soit prétentieux d'ajouter que La Société d'Assurance des Caisses Populaires, en plus de rendre une quantité de services tout en offrant une sécurité de tout repos tant envers ses bailleurs de fonds, les Caisses populaires, que ses assurés, contribue par ses investissements importants à l'essor économique de notre province. Ces succès nous les devons en premier lieu à la clairvoyance et à l'esprit dynamique des fondateurs auxquels notre reconnaissance est assurée. Cinq d'entre eux sont déjà décédés mais nous nous devons ici d'évoquer le souvenir de celui qui fut le principal instigateur de la fondation de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, l'Honorable Cyrille Vaillancourt, qui, du début jusqu'à son décès fin octobre 1969, a assumé sans interruption le poste d'administrateur et de membre des comités exécutif et de placement. Il avait à coeur les intérêts de La Société

d'Assurance des Caisses Populaires à laquelle il a rendu des services inappréciables et les ressources de son expérience furent sans contredit un apport précieux que l'on se doit de reconnaître à sa juste valeur.

BILAN FINANCIER

En nous référant au bilan financier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1969, l'examen des éléments essentiels fait ressortir des progrès fort intéressants et dénote que La Société d'Assurance des Caisses Populaires a de nouveau franchi une étape dans le développement de ses affaires. Les chiffres et tableaux comparatifs l'attestent.

Actif

Son actif s'est accru de plus de \$2,200,000 au cours de l'année écoulée pour atteindre \$22,275,957, soit une augmentation de 11.19% sur l'exercice précédent, actif qui continue à démontrer une très forte liquidité, l'encaisse et les placements totalisant à eux seuls \$14,695,344.

Pour ce qui est du montant de \$2,643,502 dû par les agents et les comptes à recevoir au montant de \$124,875, ils ne posent aucun problème de perception.

Quant à l'immeuble, les dépréciations autorisées ont été prises en considération, immeuble qui fut, en 1966, érigé au coût de près de \$940,000.

Passif

Les obligations envers les réclamants sont solidement assurées par ces provisions pour réclamations en voie de règlement et frais d'ajustement totalisant \$7,117,041. Les réserves pour primes non acquises, qui accusaient une augmentation appréciable de \$1,243,936, augmentation voulue par l'accroissement sensible des affaires que nous conservons pour propre compte, s'établissent à \$8,195,745.

A toute fin utile, nous signalons que cette réserve pour parachèvement de notre immeuble et celle pour fluctuation dans la valeur des placements, au montant total de \$850,000, sont libres d'impôt.

Revenus

La source des revenus d'un montant total de \$23,586,338, soit un accroissement de \$2,802,852 sur l'exercice antérieur ou 13.48%, provient : en premier lieu, du volume primes souscrit qui s'établit à \$22,696,936, une augmentation de 13.55% sur 1968 ; en second lieu, de la gestion du portefeuille titres pour un montant de \$889,402.

Il est donc intéressant de noter que, malgré un marché toujours fort compétitif, La Société d'Assurance des Caisses Populaires continue de se développer à un rythme accéléré. C'est encore l'assurance incendie qui demeure la partie la plus

importante et la plus profitable de nos opérations ; le volume primes pour cette branche d'affaires s'est chiffré à \$12,585,325. En assurance automobile les primes se sont élevées à \$7,241,528. En assurances diverses et garantie globale nous avons souscrit un volume de \$2,870,084.

Dépenses

Les réclamations nettes payées et encourues au montant de \$8,387,041 représentent un coefficient de 63.21% sur la prime nette acquise.

Les cessions par voie de réassurance d'une partie de nos affaires, ont entraîné un déboursé de l'ordre de \$8,184,857. Toute proportion gardée nous avons réduit sensiblement, en assurance incendie particulièrement, nos cessions ; c'est ce qui a valu une augmentation de la réserve pour primes non acquises de l'ordre de \$1,243,937, maintenant ainsi cette politique de conserver davantage pour propre compte au fur et à mesure que nos surplus le permettent.

Si l'on ajoute aux chiffres précédemment mentionnés les dépenses administratives, les commissions, les taxes sur primes souscrites et l'intérêt payé sur le fonds de réserve des Caisses populaires, le bénéfice pour l'année écoulée est de l'ordre de \$378,885.

Ces nouveaux succès que nous venons d'enregistrer, nous les

devons à tous ceux qui de près ou de loin, à quelque titre que ce soit, nous ont fait confiance et particulièrement à nos représentants, aux dirigeants et employés du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins, aux officiers et au personnel de notre Société.

Le Conseil d'Administration de La Société d'Assurance des Caisses Populaires tient à exprimer à tous ces collaborateurs sa plus vive reconnaissance pour l'apport tangible et fort précieux qu'il nous ont accordé.

Pour le Conseil
d'Administration



directeur général

Bilan au 31 décembre

La Société d'Assurance des Caisses Populaires

ACTIF	1969	1968
Placements *	\$13,780,632	\$11,827,035
Encaisse	914,712	1,486,664
Intérêts courus sur les obligations	166,334	149,623
Dû par les agents	2,643,502	2,120,301
Dû par les réassureurs	18,293	15,511
Dû par les compagnies réassurées	41,035	49,195
Fonds de réserve dû par les compagnies réassurées	3,619,712	3,229,975
Comptes à recevoir	124,875	243,724
Réclamation en remboursement de taxes sur primes souscrites	6,000	
Réclamations en remboursement d'impôts	70,486	
Impôt spécial remboursable	11,660	17,060
Terrain	113,421	88,761
Edifice du siège social (Moins amortissement)	765,295	805,574
	\$22,275,957	\$20,033,423

* Incluant \$1,308,042 déposés en garantie des engagements de La Société envers une compagnie réassurée

Pour le conseil d'administration :

Adrien Bernard

J. Gaudiose Hamelin

administrateurs



PASSIF	1969	1968
Provisions pour réclamations en voie de règlement et honoraires d'ajustement	\$ 7,117,041	\$ 5,907,364
Réserve pour primes non acquises	8,195,745	6,951,809
Comptes à payer	24,250	140,028
Taxes à payer sur primes souscrites		28,000
Dû aux agents	44,504	284,228
Dû aux réassureurs	620,838	396,851
Dû aux compagnies réassurées	771,520	490,885
Fonds de réserve dû aux réassureurs	387,965	1,030,772
Impôts à payer		80,000
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	350,000	250,000
Réserve pour parachèvement de l'édifice du siège social	500,000	500,000
Contribution en capital par les Caisses populaires	1,024,368	1,024,368
Bénéfices non répartis	3,239,726	2,949,118
	\$22,275,957	\$20,033,423

Rapport des vérificateurs

Nous avons examiné le bilan de « La Société d'Assurance des Caisses Populaires » au 31 décembre 1969 et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

Compte tenu de la réserve pour fluctuations de la valeur des placements au montant de \$350,000, la valeur aux livres des placements de La Société ne dépasse pas le maximum autorisé en vertu de la loi des assurances de la Province de Québec. Pour fins de calcul des impôts sur les profits, la réserve pour primes non-acquises, établie au montant de

\$8,195,745 peut être évaluée à \$10,244,682 soit le maximum alloué par le surintendant des assurances.

A notre avis, et sous réserve des remarques qui précèdent, le bilan ci-dessus, présente équitablement la situation financière de La Société au 31 décembre 1969 conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ,
LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés.

Québec, 28 février 1970

État des revenus et dépenses

REVENUS	1969	1968
Primes souscrites	\$22,696,936	\$19,987,680
Autres revenus	889,402	795,806
Total des revenus	\$23,586,338	\$20,783,486
DÉPENSES		
Réclamations nettes payées et encourues	\$ 8,387,041	\$ 7,099,936
Réassurance cédée sur primes souscrites	8,184,857	8,081,389
Taxes sur primes souscrites	287,065	227,283
Augmentation de la réserve pour primes non acquises	1,243,937	774,801
Commissions et dépenses d'administration	5,104,553	3,922,028
Total des dépenses	\$23,207,453	\$20,105,437
Profit net de l'année	378,885	678,049
	\$23,586,338	\$20,783,486

Analyse des bénéfices non répartis

	1969	1968
SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER	\$ 2,949,120	\$ 2,599,254
AJOUTER		
Ajustement des impôts de l'année antérieure	1,235	
Réclamations en remboursement d'impôts	10,486	
Profit net de l'année	378,885	678,049
	\$ 3,339,726	\$ 3,277,303

DÉDUIRE

Modifications aux comptes d'immobilisations		18,051
Ajustement de l'impôt des années antérieures		10,132
Provision pour impôts sur les profits		200,000
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	100,000	100,000
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	\$ 3,239,726	\$ 2,949,120

Genres d'assurances

INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc. . . et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc. . . Cette catégorie comprend les assurances : propriétaires-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites « assurances flottantes » sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.

ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

VOL

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50,000 de ses assurés.

RESPONSABILITÉ PATRONALE

Un employé peut toujours se blesser dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la nature de son emploi.

L'employeur sera bien avisé de protéger sa responsabilité et prévoir le paiement d'indemnités à son employé blessé, par une assurance de responsabilité patronale.

GARANTIE GLOBALE

Couvre les Caisses populaires pour tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.



**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

**Siège social: 100 est, route Trans-Canada,
Lévis, Prov. de Québec, Canada.**